

## Un éphémère professeur de la Faculté de médecine de Nancy au siècle des Lumières : Pierre-Louis Gandoger de Foigny (1732-1770)

Pierre Labrude

### Mots clés :

Nancy, Gandoger de Foigny, famille La Galaizière, fondations du roi Stanislas, Société royale des sciences et belles-lettres, Collège royal des médecins, Faculté de médecine, inoculation, *Traité pratique de l'inoculation*, Dezoteux, *Traité des vertus des plantes*, botanistes de la famille Jussieu.

Pierre-Louis Gandoger de Foigny est à n'en pas douter l'un des moins connus parmi les professeurs de la Faculté de médecine de Nancy sous l'Ancien Régime. Ceci n'est pas étonnant car il est l'un de ceux qui y ont exercé le moins longtemps. En effet, nommé en 1769, il meurt l'année suivante à l'issue d'une existence courte mais, semble-t-il, bien remplie. Il est dès lors quasiment oublié, et ceci d'autant plus que beaucoup d'éléments manquent dans sa biographie, en particulier sur ses premières années et sur ses premières études. De plus, plusieurs épisodes de sa vie suscitent l'étonnement, principalement son activité d'agronome au profit de la famille de l'intendant de la Galaizière, mais aussi l'origine de ses ressources, et enfin son ouvrage posthume de botanique et de matière médicale... Pour leur part, les ouvrages sur notre Faculté de médecine sont très discrets sur sa présence à l'université et dans notre ville, et il y a très longtemps qu'aucun travail ne lui a été consacré.

Toutefois, nombre de notes brèves sont disponibles sur lui dans les ouvrages de bibliographie et dans les dictionnaires de médecine. Après l'éloge prononcé devant notre compagnie<sup>1</sup> par M. François, le futur François de Neufchâteau, le 14 novembre 1770, très dithyrambique mais d'intérêt historique plus que médiocre, des notes ont en effet paru dans la *Biographie universelle*<sup>2</sup>, puis au XIX<sup>e</sup> siècle dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*<sup>3</sup> et, au XX<sup>e</sup>, dans le *Dictionnaire de biographie française*<sup>4</sup>. Dans sa thèse<sup>5</sup>, en 1933, le futur professeur et historien de la médecine Antoine Beau, également notre futur confrère, lui consacre plusieurs pages intéressantes, mais celles-ci sont inspirées des notices précitées et de ce qu'avait écrit Christian Pfister en 1904 dans les *Annales de l'Est*<sup>6</sup>. À l'étranger, il faut citer la notice du *Dictionnaire historique* d'Eloy<sup>7</sup>. Ces notices constituent l'origine des éléments bibliographiques qui ne font pas l'objet de références dans le présent travail.

Dans cette communication, j'examinerai successivement les premières années, les hésitations sur la carrière à adopter puis les études de médecine, l'étude de la chimie à Paris, les travaux agronomiques à Neuviller, la participation aux travaux du Collège royal des médecins et de la Société royale des sciences et belles-lettres, la nomination à une chaire de la Faculté de médecine, la publication d'ouvrages, enfin le décès à Malzéville (autrefois sans accent) avant de tenter une synthèse et de conclure.

## **Les premières années, les hésitations et le doctorat en médecine**

Pierre-Louis Gandoger naît le 6 août 1732 à Lyon où il va passer sa jeunesse. Si certains auteurs emploient son nom composé, d'autres se contentent de « Gandoger ». Que signifient d'ailleurs ces mots « de Foigny » ? Il est peu probable qu'ils soient en relation avec une extraction noble et il serait intéressant de savoir si une localité du nom de Foigny existe. Dans notre pays, je n'ai trouvé à ce nom que l'ancienne abbaye cistercienne, à La Bouteille, dans le département de l'Aisne. Rien dans ses origines ne semble le destiner à une carrière médicale, professorale et lorraine. En effet, son père, d'origine italienne, est commerçant à Lyon où ses affaires ne sont pas bonnes. Son éducation est vraisemblablement assez négligée, en partie sans doute en raison du décès de ses parents. De quoi va-t-il vivre alors ? Nous ne le savons pas. Il s'adonne à l'étude des mathématiques et rencontre le mathématicien Clairaut<sup>8</sup> qui s'occupe de lui. On ne sait ni où ni comment a lieu cette rencontre ni quelle est la raison de cet attachement. On ne sait pas non plus s'il s'agit du père, Jean-Baptiste (1680-1766), professeur de mathématiques, ou de son fils Alexis Claude (1713-1765), le mathématicien membre de l'Académie royale des sciences ? Cela n'est pas précisé.

Ayant fait d'importants progrès dans cette discipline, Pierre-Louis se décide pour une carrière militaire dans le corps des ingénieurs, l'actuelle arme du Génie. Cependant le moment ne s'y prête pas car notre pays a signé en 1748 le second traité d'Aix-la-Chapelle qui met fin à la guerre de Succession d'Autriche. Il cherche donc une autre voie et ses biographies concordent pour indiquer qu'un de ses amis, l'ayant emmené assister à une dissection menée par l'anatomiste et chirurgien Antoine Petit<sup>9</sup>, professeur à la Faculté de médecine et au Jardin du Roi, une expérience qui ne l'effraie pas et au contraire l'intéresse vivement, il décide de devenir médecin. Là encore nous ne savons pas s'il est titulaire de la maîtrise ès arts et comment il s'inscrit à la faculté, ni comment il subvient à ses besoins, ni surtout où il effectue ses études, d'autant que nombre d'établissements ne brillent pas par la qualité de leur enseignement. Il est seulement classiquement écrit que cette formation a une durée de quatre années et que Gandoger soutient sa thèse devant la Faculté de médecine de Reims le 21 novembre 1755.

Il a alors pour projet de partir au Canada mais, là encore, la période n'y est pas favorable puisqu'un conflit a éclaté en 1754 avec les Anglais le long du fleuve Ohio en Louisiane, mais surtout que le défenseur de Québec, Roch de Ramezay, le successeur de Montcalm, doit capituler le 18 septembre 1759, et que Montréal, placé sous la responsabilité de Vaudreuil, capitule à son tour le 8 septembre 1760. Il faut une nouvelle fois à Pierre-Louis Gandoger de Foigny se tourner vers autre chose..

## **L'étude de la chimie à Paris**

Les premières années de la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle sont marquées par le début du développement de la chimie en tant que science individualisée et par l'éclosion d'un grand nombre de cours publics organisés par diverses personnes, principalement des médecins, des apothicaires et des juristes, parallèlement aux enseignements qui existent déjà dans les institutions officielles, mais dont l'accès peut être difficile pour les personnes qui ne sont ni des étudiants, ni des professionnels ayant besoin de ces connaissances.

Il est écrit que Gandoger se livre pendant plusieurs années à l'étude de la chimie à Paris. Là encore, nous ne connaissons pas ses moyens d'existence. Mais surtout nous ignorons où et avec qui il apprend les rudiments de cette science et quelles sont les années pendant lesquelles

il est à Paris et étudie la chimie. Quels sont à ce moment les enseignements disponibles ? Selon Perkins<sup>10</sup>, Gandoger séjourne à Paris entre 1758 et 1763, sans qu'il soit possible d'être plus précis. À ce moment, trois institutions officielles sont susceptibles de dispenser un enseignement de chimie : la Faculté de médecine, le Collège royal, c'est-à-dire ce qui est aujourd'hui le Collège de France, et le Jardin du Roy ou Jardin royal des plantes. La Faculté de médecine dispose d'une chaire de pharmacie depuis 1696 mais n'a pas à ce moment de chaire de chimie. Toutefois, un enseignement de pharmacie chimique, c'est-à-dire l'étude des principes actifs issus de la chimie, a lieu pendant l'été<sup>11</sup>, cependant que les étudiants vont suivre les cours des deux autres institutions. Au Collège royal<sup>12</sup>, la chaire de pharmacie ne sera affectée à la chimie qu'en 1772. Cependant le professeur Poissonnier consacre son cours à « La chimie médicale » de 1760 à 1767, et son collègue Bellot aux « Préparations pharmaceutiques et chimiques des médicaments » en 1762-1763. C'est toutefois dans le cadre du Jardin du Roy<sup>13</sup> que Gandoger peut le plus aisément suivre le cours de chimie. Au moment où il est Parisien, le titulaire de la chaire principale de chimie est Bourdelin, qui est âgé et dont l'enseignement n'est pas d'une valeur remarquable. Par contre, le titulaire de la chaire secondaire, dite de démonstration, est l'apothicaire Guillaume François Rouelle, dit Rouelle l'Aîné, qui porte le titre de « démonstrateur de chimie sous le titre de professeur en chimie » et qui enseigne jusqu'en 1768. Il ne faut cependant pas oublier les enseignements organisés par les apothicaires, soit en leur jardin de la rue de l'Arbalète, où une dizaine d'entre eux font alternativement un cours « d'expériences chimiques », soit dans leur maison ou leur boutique, où ils enseignent à titre privé et payant.

Aussi Gandoger peut-il s'inscrire à un ou plusieurs cours publics de chimie, qui sont généralement payants, et qui sont dispensés le plus souvent par des médecins ou des apothicaires. L'un des plus importants est celui qui a été créé en 1757 par le médecin et professeur à la Faculté de médecine Macquer<sup>14</sup> associé à l'apothicaire et chimiste Baumé, et qui a d'abord lieu rue Saint-Denis en face de l'église Saint-Leu. Il peut aussi s'inscrire au cours organisé à partir de 1760 par l'apothicaire Sage rue des Mauvais-Garçons, ou à celui de Delaplanche. Cela représente donc plusieurs possibilités d'enseignements de chimie, sans doute quelque peu variables selon les années. En 1761<sup>15</sup>, le numéro du lundi 1<sup>er</sup> juin de la *Gazette d'Epidaure* mentionne sept cours, sans citer celui du Jardin du Roi, mais en n'omettant pas le cours privé de Rouelle.

C'est à l'occasion de ces cours que Gandoger rencontre la personne qui va le conduire à s'installer à Nancy : Barthélemy Louis Martin de Chaumont de la Galaizière (1737-1808)<sup>16</sup>, ecclésiastique promis à une brillante carrière depuis son plus jeune âge. Il est en effet et entre autres, abbé commendataire de Saint-Mihiel en 1744 à l'âge de sept ans ! et qu'après avoir été coadjuteur du prieuré de Neuviller en 1749, grand prévôt de Saint-Dié en 1761 et abbé d'Autrey en 1775, il bénéficie d'une nomination à l'épiscopat grâce à sa position et au démembrement du vaste évêché de Toul, en devenant le premier titulaire du siège institué à Saint-Dié en juillet 1777 par le pape Pie VI. Il est le frère d'Antoine (1727-1812), l'intendant de Lorraine et Barrois de 1758 à 1777, et tous deux sont les fils du chancelier de Stanislas, Antoine-Martin Chaumont, marquis de La Galaizière. L'abbé de Chaumont ayant présenté Pierre-Louis à son frère, Christian Pfister indique que ce dernier désire le faire venir à Nancy. Gandoger hésite fortement en raison de l'intérêt de la vie parisienne et n'accepte cette installation qu'en 1763. Son arrivée à Nancy se traduit par de fructueuses activités et d'éminentes nominations. C'est pour lui le début d'une brillante carrière qui ne durera malheureusement pas une décennie ! Pendant les sept années où il va résider en Lorraine, de 1763 à sa mort en 1770, l'intendant et l'abbé de La Galaizière ne lui ménagent pas leur soutien.

## Gandoger de Foigny agronome dans le domaine de l'intendant à Neuviller

L'intendant de La Galaizière confie à Gandoger la mission de réaliser des expériences agricoles dans son vaste domaine de Neuviller<sup>17</sup> (aujourd'hui Neuviller-sur-Moselle). L'existence d'un château y est attestée depuis le XI<sup>e</sup> siècle. Appartenant à la famille d'Ogéviller à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, il passe aux rhingraves par suite de mariages successifs, et ceux-ci le conservent jusqu'en 1749. La terre est alors acquise par Stanislas qui l'érige en comté, sous le nom de Chaumont, et la cède en 1751 à son chancelier. Ceci explique la modification du nom de la famille et celui porté par l'évêque de Saint-Dié. Les soucis financiers du chancelier le conduisent en 1760 à transmettre la seigneurie au fils qui lui a en partie succédé avec le rang d'intendant, et c'est sans doute ce dernier qui demande à Gandoger de s'y occuper d'agronomie. Le parc s'étend sur 86 hectares dont 22 de forêt, avec des terres mises en culture, des vignes, une grande pépinière et des parterres<sup>18</sup>. Le domaine bénéficie de diverses améliorations, une ferme modèle y est créée, des milliers d'arbres fruitiers et de peupliers sont plantés<sup>19</sup>. Un haras est créé à Rosières (aujourd'hui Rosières-aux Salines) qui est aussi une propriété de la famille à partir de 1767.

On ne sait pas, même succinctement, quelles sont les activités de Gandoger à Neuviller, ni si il y réside continuellement ou seulement à l'occasion de ses travaux. Il semble que son activité d'agronome a lieu dès son arrivée en Lorraine en 1763 et, selon François dans son éloge, qu'elle a duré deux années, jusqu'à ce qu'il commence à exercer la médecine à Nancy. On peut s'étonner d'une telle activité, Gandoger n'ayant aucune expérience d'agriculture et d'agronomie, et ses études ne l'ayant pas préparé à cela... Sans doute la chimie conduit-elle à des réflexions utiles comme Duhamel du Monceau en a faites. Mais enfin... On peut par contre formuler l'hypothèse que ses travaux sur la conservation des grains sont effectués à Neuviller, endroit où la place ne manque pas pour installer un laboratoire et un atelier, et qui est proche de lieux de culture de céréales. Gandoger, « directeur du domaine », cherche des méthodes nouvelles de conservation du blé. À ce moment en effet, la quête du pain quotidien reste vitale et les questions agronomiques sont au cœur des débats, et entre autres dans les académies. Notre médecin agronome dessèche le grain puis le soumet à une température élevée afin de détruire les germes et les insectes qu'il contient. Ceci étant réalisé, ce grain est placé dans des caisses hermétiquement fermées et placées dans un endroit frais. Les expériences effectuées et la méthode mise au point constituent le sujet du discours qu'il prononce le 20 octobre 1766 à l'occasion de sa réception à la Société royale des sciences et belles-lettres. Il y est question des travaux effectués par Henri Louis Duhamel du Monceau<sup>20</sup> dans son domaine de Denainvilliers, dans l'Orléanais. Défenseur de l'idée qu'il est nécessaire d'accroître la production des céréales, Duhamel effectue de nombreuses expériences sur cette question, mais aussi sur la conservation des grains. C'est dans ce but qu'il met au point et construit des installations de ventilation mécanique forcée, une technique qu'il juge meilleure que le seul étuvage, et que Gandoger essaie lui aussi d'améliorer. Son *Traité de la conservation des grains* paraît en 1753 ; il est suivi de plusieurs ouvrages sur l'agriculture que Gandoger n'a certainement pas ignorés.

C'est dans ce contexte, mais on ne sait pas quand, que Gandoger est nommé « inspecteur des magasins publics », terme qui doit recouvrir les bâtiments où sont conservées les réserves publiques de céréales mises en place par le roi de Pologne. En effet, au cours de son long règne lorrain, Stanislas ne ménage pas ses efforts en matière sociale et sanitaire. Parmi ceux-ci figurent différentes œuvres et fondations destinées au soulagement des pauvres, dont la création des magasins à blé. Ceux-ci ont pour but d'anticiper sur la rareté des céréales

consécutives à des mauvaises récoltes et d'éviter les disettes et les famines qui constituent des maux récurrents. À l'origine au nombre de quatre, leur utilité conduit à l'augmentation de leur nombre. Le chapitre XXIV de l'ouvrage sur les *Fondations et les établissements faits par Sa Majesté...*<sup>21</sup> cite d'abord les magasins de Nancy, Bar-le-Duc, Epinal, Etain, Lunéville, Saint-Mihiel et Pont-à-Mousson. Le liste s'enrichit ensuite de ceux de Dieuze, Sarreguemines, Saint-Dié, Boulay, Mirecourt et Neufchâteau. On trouve enfin la mention de Saint-Nicolas, Briey, Gondrecourt, Raon-l'Étape, Commercy et Ligny. Les municipalités reçoivent la charge de fournir des bâtiments, de veiller à leur entretien et de surveiller la bonne conservation des céréales. Pour sa part Stanislas offre les premières quantités, acquises en les payant sur sa cassette. Deux-cent-vingt-mille livres y sont consacrées en mai 1750<sup>22</sup>. En cas de pénurie, la mise sur le marché des blés, dont le prix de vente est fixé par les municipalités, permet d'éviter la hausse des prix, les spéculations et la disette. L'argent obtenu par la vente de ces stocks permet d'en acquérir de nouveaux. Malheureusement, ce système n'aura qu'une courte existence et La Galaizière est accusé d'être le responsable de la disparition de ces magasins. Cela peut-il être vrai quand on sait ce qui se passe à Neuwiller avec Gandoger ?

### **L'exercice hospitalier militaire**

Si l'on en croit Beau<sup>23</sup>, Gandoger exerce à l'hôpital militaire de Nancy dès 1763. En effet, ce serait dès cette année qu'il y aurait rencontré le médecin militaire François Dezoteux qui s'intéresse comme lui à la question de l'inoculation dont il sera question plus loin. À ce moment, l'hôpital militaire, nommé « hôpital Saint-Louis », se trouve place de Grève, à l'emplacement où nous nous trouvons. Prévu en 1733, il résulte de l'achat par la ville de maisons particulières en 1734 et il fonctionne à partir de cette année et jusqu'à 1768. Il est très utile pendant la guerre de Succession d'Autriche et la guerre de Sept-Ans. Bagard, le président du Collège royal de médecine, est son médecin-chef à partir de 1763<sup>24</sup>.

Son successeur ou « second hôpital Saint-Jean », est construit sur le bastion Saint-Jean des remparts, près de l'étang Saint-Jean et de la porte de ce nom, sur un terrain échangé avec l'hôpital Saint-Louis. Son emplacement correspond à peu près aux anciens terrains de la SNCF, à droite du boulevard Joffre. Réalisé sous la forme d'un long bâtiment avec une petite aile en retour oblique, un jardin botanique et un grand verger, bordé par l'étang, il fonctionne à partir de 1768, toujours avec Bagard en qualité de médecin-chef et qui le reste jusqu'à son décès. On y accède depuis la place Saint-Jean (Maginot) par une rue spécifique aujourd'hui disparue.

### **La participation à l'activité du Collège royal des médecins**

Dans notre ville, Gandoger est d'abord admis au Collège royal de médecine (des médecins) en qualité « d'aggrégé ordinaire ». Il ne faut pas voir cette intégration comme une faveur car elle est indispensable pour l'exercice médical dans la ville ; en d'autres termes, tout médecin doit s'y soumettre, quel que soit son rang. Elle nécessite de présenter un commentaire d'un aphorisme d'Hippocrate devant un jury de quatre membres appartenant au Collège. L'intervention de l'intendant auprès du président Bagard, si elle a existé, peut s'être limitée à conseiller le choix d'un texte simple et la bienveillance du jury. La composition de ce dernier ne nous est pas connue ; Gandoger doit commenter la section 2 de l'aphorisme 28 (*Febricitantium non omnino leviter...*) le 11 juillet 1765, et il est déclaré reçu le 19 novembre<sup>25</sup>. Dans les mêmes moments, il devient « médecin consultant du roi de Pologne ». Il reçoit aussi la charge de l'enseignement de l'anatomie et de la chirurgie au Collège<sup>26</sup>, mais sur ce point il reste difficile de savoir si des enseignements ont réellement lieu, d'autant qu'on ne

sait pas vraiment à qui ils sont destinés. Gandoger ne peut pas être chargé de la chimie car c'est Jean Félix qui exerce la fonction de professeur de chimie depuis 1756. Au décès de ce dernier, en 1768, Gandoger étant donc Nancéien à ce moment, c'est Marcellin Cupers qui lui succède<sup>27</sup>.

### **La Société royale des sciences et belles-lettres**

Le 2 octobre 1766, c'est la Société royale des sciences et belles-lettres qui ouvre ses portes à Gandoger. Le volume quatre des registres des procès-verbaux des séances<sup>28</sup> permet de se rendre compte que sa participation à l'activité de notre compagnie est importante pendant les quatre années où il compte parmi ses membres. Le compte rendu de cette séance indique que, présent à Nancy depuis deux ans, il a déjà été l'objet d'une proposition d'admission. Il est élu à l'unanimité en qualité de « docteur en médecine, homme de lettres et physicien ». Si cette qualité d'homme de lettres ne semble pas très établie et ne le sera pas, la dénomination de physicien est classique pour désigner un médecin, mais aussi pour qualifier un intellectuel, un théoricien et un savant, formé à l'université, et, au XVIII<sup>e</sup> siècle, celui qui s'intéresse aux sciences de la nature auxquelles la chimie appartient à ce moment.

Gandoger est reçu au cours de la séance publique qui se tient le 20 de ce mois. Son discours de réception porte sur la présentation d'une méthode de conservation des blés. Il est déjà lu à la séance du 15, donc quelques jours avant, en vue de s'assurer de sa qualité, et les académiciens désignent Coster pour envisager avec lui quelques modifications du texte. Il s'agit là d'un sujet important, et même crucial, comme cela a été indiqué plus haut. Au cours de cette même séance du 20 est reçu un jeune homme, déjà connu comme un prodige, Nicolas-Louis François, élu le 7 mai précédent, et qui est destiné à une brillante carrière sous le nom de François de Neufchâteau. C'est lui qui, comme déjà indiqué et à sa demande, prononce l'éloge de Gandoger le 14 novembre 1770<sup>29</sup>.

Les activités du docteur Gandoger au cours de ses quatre années de présence à l'académie, où il est presque toujours désigné sous ce simple nom, se subdivisent d'une part en discours sur des sujets qui lui sont personnels et, d'autre part en interventions au profit d'autres membres. Il est l'auteur de trois discours. Le premier est son discours de réception, le 20 octobre 1766, qui porte sur la conservation des blés, en d'autres termes sur son activité à Neuviller. Le second porte sur l'inoculation à propos de l'ouvrage qu'il consacre à ce sujet ; il est lu préliminairement le 29 avril 1767, puis « officiellement » le 5 mai. Le troisième, annoncé le 15 novembre 1769 et prononcé le 22, porte sur la nécessité d'établir une école publique pour l'instruction des sages-femmes. Les textes de ces interventions se trouvent dans le registre précité. Le 9 mars 1768, un extrait des registres signé du secrétaire perpétuel Solignac mentionne que l'académie a jugé l'ouvrage sur l'inoculation digne d'être imprimé et qu'elle « laisse à (son auteur) la liberté de le mettre au jour en vertu du privilège dont elle jouit pour les ouvrages qui lui sont propres ».

Les interventions de Gandoger dans le cadre du fonctionnement de l'académie sont d'abord un rapport qui lui est demandé le 3 décembre 1766. Le 24 février 1768, il intervient en faveur de Monsieur de Gardane, médecin à Paris et censeur royal, qui est admis à l'unanimité. Le 4 mai, il est chargé de raccourcir le discours de réception de cet élu, « sans en altérer la teneur ». Il est très qualifié pour se livrer à cet exercice difficile puisque le sujet de ce discours est « Recherches sur l'époque de l'apparition de la petite vérole ». Le discours n'ayant pas pu être présenté à la séance du 8 mai, il est décidé le 9 novembre que c'est Gandoger qui le lira le 16.

## La nomination sans concours dans une chaire de la Faculté de médecine

Le décès de Stanislas en 1766 génère de nouvelles tractations en vue du transfèrement de l'université de Pont-à-Mousson à Nancy<sup>30</sup>. L'expulsion des Jésuites est accompagnée par ce mouvement, décidé par Louis XV en 1768. Le 31 juillet, des lettres patentes annoncent cette translation pour une date prochaine. D'autres lettres, données à Compiègne le 3 août, stipulent que l'université sera établie à Nancy le 1<sup>er</sup> octobre. Leur article II indique que la Faculté de médecine utilisera les locaux et le jardin botanique du Collège royal des médecins. Cette décision royale conduit à un important bouleversement au niveau de la Faculté. À ce moment, elle ne compte que quatre personnes : trois professeurs et un prosecteur d'anatomie : Jadelot père, présent depuis 1724 et doyen depuis 1757, Tournay, professeur depuis 1758, et Jadelot fils, professeur depuis 1763 ; le prosecteur, Laurent, est en fonction depuis 1750.

Jadelot père refuse de quitter Pont et donne sa démission de ses deux fonctions. Toutefois ce retrait s'accompagne d'une sorte de compensation qui, sans être officielle, est certainement connue, voire acceptée, au moins tolérée, par le pouvoir local, comme nous le verrons plus loin. Beau indique<sup>31</sup> que Joseph Jadelot, étant près de la retraite, préféra donner sa démission, mais que « néanmoins, pour ne pas perdre totalement les avantages matériels attachés à sa charge, il se fit constituer par son successeur Gandoger, médecin à Nancy, une rente annuelle et viagère de quatre cent cinquante livres, cours de Lorraine ». La copie de l'acte portant cession de la chaire de professeur de médecine, chirurgie et botanique par Jadelot, en date du 18 août 1768, figure dans la thèse de Dubret<sup>32</sup> ; l'original étant conservé aux Archives départementales<sup>33</sup>. S'il s'agit là d'une sorte de vénalité des fonctions, c'est aussi une forme de constitution d'une pension de retraite ! Le texte est le suivant : « Constitution de rente au profit de M. Joseph Jadelot, doyen des professeurs de la Faculté de médecine de l'université de cette ville, contre le sieur Gandoger docteur médecin à Nancy. Rente annuelle et viagère de 450 livres cours de Lorraine payable moitié à la Saint Jean Baptiste moitié à Noël de chaque année, aussi longtemps que M. Jadelot vivra ; cette rente constituée au moyen de la démission faite par M. Jadelot de sa chaire de professeur en la dite Faculté tant de médecine que de chirurgie et de botanic (*sic*, mais c'est une écriture classique) au profit de M. Gandoger sur l'assurance de tout quoi ce dernier a assuré et hypothéqué tous ses biens présents et à venir. Cependant si M. Gandoger venait de décéder avant M. Jadelot, la vente stipulée au profit de ce dernier sera éteinte au moment de la mort de M. Gandoger. Du 18 août 1768 ».

Plusieurs remarques méritent d'être tirées de ce texte : Gandoger, qui n'est pas riche, a hypothéqué ses biens. Quels sont-ils ? Cette rente n'aurait-elle pas été abondée, au moins au début, par l'intendant et sa famille ? On peut présumer que l'intendant son protecteur sait tout de cette rente, ce qui est aussi le cas de Bagard ! La chaire ne semble pas porter l'intitulé « anatomie » mais « médecine », contrairement à ce qui est généralement écrit. On peut aussi se demander de quelle compétence dispose Gandoger pour enseigner trois disciplines aussi différentes et aussi étendues que l'anatomie ou la médecine, puis la chirurgie et la botanique. À l'époque, les botanistes du Jardin du Roi se cantonnent dans cette science ! Enfin, la clause de décès, sans doute habituelle dans ce type de contrat, met-elle aussi en évidence la conscience que Gandoger a de son état de santé et du risque d'un décès prochain ?

Laurent donne également sa démission, ce qui fait que la Faculté est réduite aux professeurs Tournay et Jadelot fils. Son dernier acte officiel à Pont a lieu le 28 septembre 1768. À l'issue de son déménagement et de son installation dans le pavillon de la Comédie place Royale, les

enseignements débutent le 11 novembre 1768. Le professeur Tournay a été nommé doyen le 7 octobre. La chaire d'anatomie (médecine en réalité), chirurgie et botanique est donc vacante<sup>34</sup>.

L'intendant de la Galaizière qui, avec son frère, a fait venir Gandoger à Nancy, qui a pris la mesure de ses capacités, qui est le dédicataire de son ouvrage sur l'inoculation, technique dont il est partisan comme nous le verrons aussi plus loin, a décidé de lui faire attribuer la chaire devenue vacante. Plutôt que de faire organiser un concours comme cela est prévu par les textes, mais dont le résultat n'est jamais assuré, La Galaizière décide de faire nommer Gandoger directement par lettres patentes royales. Celles-ci, datées du 12 mars 1769, précisent : « nous avons dérogé au concours pour cette fois seulement et sans en tirer de conséquences ». Gandoger aurait pu se voir attribuer, ou même créer, une chaire de chimie. Mais c'est trop tôt et une telle chaire n'existera qu'à partir d'août 1776. Le pouvoir royal a toujours le droit de déroger aux textes en vigueur, en soulignant par exemple les qualités du candidat et en s'appuyant ici sur le fait qu'il enseigne déjà au Collège royal des médecins. La Faculté de médecine étant réduite à deux personnes, et Gandoger disposant de puissants appuis, c'est sans doute ce que se disent le doyen et le professeur Jadelot, si bien qu'elle accepte le nouveau professeur sans trop de murmures. Il prête serment en latin le 11 mai 1769. Le document est conservé aux Archives départementales et son texte a été publié par Pfister en 1894<sup>35</sup>. Mais ce n'est pas comme cela que réagit le Collège royal, emmené par son président Charles Bagard, adversaire de longue date de la Faculté !

Le Collège, qui a été associé à la Faculté par Stanislas en 1753, ce qui renforce sa puissance et son influence, d'autant que son effectif est beaucoup plus important que celui de la Faculté, adresse à l'intendant un courrier, malheureusement non daté mais dont la teneur montre qu'il est postérieur au décès de Jadelot, survenu le 18 février 1769, en vue de lui faire observer le caractère irrégulier de la procédure employée, en s'appuyant sur plusieurs textes, tant issus de Léopold et de Stanislas, que du roi Louis XV. Cette remontrance comporte une phrase intéressante sur Jadelot et Gandoger, dans laquelle j'ai introduit un peu de ponctuation : « Malgré ces dispositions, feu Mr Jadelot obtint, dans le temps de la translation (de Pont à Nancy) l'agrément spécial de se démettre sous pension et sans concours de sa chaire de professeur en faveur de (un mot illisible) Gandoger qui, par sa mauvaise santé, ne peut la remplir »<sup>36</sup>.

## **Les ouvrages**

### *La question controversée de l'inoculation et la publication du Traité pratique de l'inoculation*

De toutes les maladies infectieuses, la variole<sup>37</sup>, maladie spécifiquement humaine et dont certains signes évoquent la syphilis, d'où son autre nom de « petite vérole », est celle qui exerce les plus terribles ravages en tuant, mutilant et défigurant. On se rappelle la mort de Louis XV et les cicatrices du visage de Mirabeau. La contagion est directe et l'évolution très souvent mortelle, surtout chez les enfants et les sujets âgés. Ses épidémies sévissent constamment et n'épargnent pas de pays. Les ravages sont importants au XVIII<sup>e</sup> siècle : Paris en 1719 et 1723, cependant qu'en Lorraine, le duc Léopold perd trois enfants en quelques jours en mai 1711. L'année 1723 est dramatique, 1500 enfants en meurent parmi lesquels le prince héritier Léopold-Clément, âgé de quinze ans. De nouvelles attaques ont lieu à Naples en 1768 (16.000 morts) et une pandémie intervient en 1770. Chez nous, une épidémie a lieu en 1759 et 1760, et Bagard lui consacre des mémoires dont il sera question plus loin. L'histoire des tentatives de prémunition contre la maladie est bien connue. La variolisation, qui est la première connue de toutes les immunisations, est née en Inde ou en Chine à une

époque inconnue et anonymement, en partant de l'observation que la maladie ayant été contractée et ayant guéri, elle met définitivement le sujet à l'abri d'une nouvelle atteinte. L'idée est alors d'inoculer volontairement la variole, avec l'espoir que le cas sera bénin, en vue de conférer à la personne une résistance solide. En Extrême-Orient, la méthode est l'administration nasale de croûtes de pustules desséchées.

Le principe de la méthode est connu aux marches de l'Europe. En 1713, le médecin grec Timoni rapporte que les femmes de Circassie (une région du nord du Caucase dont la capitale est Sochi) se prémunissent par des multipunctures cutanées à l'aide d'aiguilles trempées dans du pus variolique. En 1717, Lady Montagu, épouse de l'ambassadeur britannique à Constantinople, rapporte la manière dont on procède en Turquie et elle fait varioliser son fils âgé de trois ans, puis, de retour en Grande-Bretagne, sa fille, et elle fait l'éloge du procédé. Ceci conduit à des expérimentations, tant là qu'en Amérique du nord, avec des résultats satisfaisants. En France, cette question agite le milieu médical depuis le début du siècle, et, au milieu de celui-ci, le célèbre médecin genevois Tronchin inocule les enfants du duc d'Orléans en 1756, cependant que le chirurgien Tenon a fait de même l'année précédente sur le chevalier de Chatelus.

En 1761, l'Italien Gatti importe dans notre pays l'inoculation à l'aide d'aiguilles chargées de pus. Il publie en 1764 à Bruxelles ses *Réflexions sur les préjugés qui s'opposent à l'inoculation* et gagne nombre d'adeptes. Cependant, la méthode ne parvient pas à se généraliser, elle expose à des accidents d'infection secondaire et à des varioles avérées et graves, et elle favorise la dissémination de la maladie. Hecquet la qualifie de « pratique diabolique » mais La Condamine à l'Académie des sciences lui attribue un avantage en matière de nombre statistique de cas. De passage en Lorraine, il participe à Lunéville à une réunion consacrée à cette question en présence de Stanislas et de Bagard. Toutefois, au total et en dépit de cet intérêt, la méthode reste l'apanage des privilégiés et n'a pas d'action sur l'incidence épidémique de la maladie. Mais, dans l'opinion éclairée, le succès remporté par l'inoculation sert grandement la cause des médecins<sup>38</sup>.

Que se passe-t-il pendant ce temps à Nancy et en Lorraine ? Charles Bagard, le président du Collège royal des médecins, est un partisan de l'inoculation. Dès 1752, il publie un *Mémoire sur la petite vérole servant de consultation pour Madame L.P. avec la méthode dont on a traité de cette maladie un grand prince...* (Nancy, 1752, 46 p.). Au Collège, le médecin François s'intéresse également à cette question. On sait beaucoup de choses sur les tractations qui ont lieu entre les parties mais on n'est pas certain de leur chronologie car les sources diffèrent. Aussi vais-je suivre celle qui ressort des quelques pages écrites par le professeur Grignon<sup>39</sup> et ce qu'en expose Madame Eber-Roos dans sa thèse<sup>40</sup>.

Sollicité par le roi de Pologne qui souhaite connaître ses réflexions sur le sujet, comme il l'écrit dans la préface de son *Discours sur l'inoculation de la petite vérole qui a été lu dans la Séance publique de l'Académie en 1755, que le Roi de Pologne honora de sa présence*, imprimé à Nancy chez Lamort et couvrant 61 pages, Bagard y communique les résultats de Ranby en Grande-Bretagne, son expérience, les précautions qu'il prend et sa technique, et prononce un plaidoyer en faveur de l'inoculation. Sous l'influence de son président, le Collège royal des médecins s'y déclare favorable, bien que la dangerosité du procédé et son efficacité discutée ne plaident pas en sa faveur. Fort de cette délibération, Bagard tente d'obtenir de Stanislas l'autorisation de mettre la méthode en pratique, sous réserve que les citoyens le requièrent ou que les pères des enfants le demandent. Mais ce souhait se heurte à l'opposition des magistrats lorrains qui se retranchent derrière l'avis négatif du procureur

général du Parlement de Paris comme étant « contraire aux principes de la religion et aux sentiments de l'humanité ». Cette opposition est aussi une application du principe qu'on n'a pas le droit de mettre sa vie en danger. Stanislas pense passer outre, en dépit de l'existence du Barrois mouvant où cet avis permet de poursuivre les contrevenants, mais les autorités ecclésiastiques font état de la même opposition, si bien que Bagard, lui-même menacé, est placé devant « un silence politique » qui équivaut à un refus. Avec l'accord du roi, il veut inoculer les enfants recueillis à l'hôpital Saint-Julien, mais l'administrateur s'y oppose. Il pratique cependant quelques inoculations en secret, et avec succès comme il l'indique. Il écrit aussi, dans son *Discours sur l'épidémie de la petite vérole qui régna en Lorraine en 1759 et 1760* (Antoine, Nancy, 1760, 12 p.), là encore lu en présence de Stanislas, que si « l'inoculation n'avait pas été contredite en Lorraine, l'épidémie qui règne encore aurait épargné le plus grand nombre de ceux qui ont été attaqués (...) », et il regrette que les magistrats aient pris des décisions négatives à son sujet sans avoir la compétence médicale qu'une telle décision aurait nécessité ! Nous retrouvons de semblables réticences à propos des vaccinations au XXI<sup>e</sup> siècle !

De son côté, en 1763 selon Beau, La Galaizière fait venir Conti, de Pise, pour inoculer son fils. L'opération a lieu en présence de Gandoger qui, séduit, se rallie à la cause des inoculateurs, modifie la technique et rédige un ouvrage sur ce sujet. Indiquons ici que, dans les mêmes moments, à Metz, le propagateur de la technique est le docteur Mangin, membre de la Société royale des sciences et des arts.

Le chirurgien militaire François Dezoteux<sup>41</sup> (1784-1803), docteur en médecine de la Faculté de Besançon en 1760, apporte à Gandoger une notable contribution, à propos de laquelle il convient de présenter le contexte et quelques éléments. Il déploie dans la capitale de la Franche-Comté une grande activité en faveur de l'inoculation et il la défend tant contre les préjugés populaires que contre la pratique vicieuse d'un chirurgien de la ville. Un enfant de trois ans meurt en 1765, et Dezoteux affirme que ce n'est pas l'inoculation qui est en cause mais la technique employée. Assigné par son adversaire, il gagne le procès qui lui est intenté et en publie les pièces justificatives (*Lettres concernant l'inoculation*, 1765). L'année suivante, il effectue un voyage à Londres pour étudier la méthode employée par Messieurs Sutton et il en revient convaincu. C'est alors qu'étant affecté à Nancy, il applique la méthode « des Sutton » ou « suttonienne » avec des incisions, puis, à l'issue d'un second voyage à Londres, avec des piqûres. Dezoteux fournit à Gandoger de nombreux renseignements, entre autres sur l'expérience qu'il a acquise en Grande-Bretagne, qui lui servent à rédiger son *Traité pratique* qui est évoqué à plusieurs reprises au cours des séances de la Société royale, et qui fait l'objet du discours à la séance publique de mai 1767 où Gandoger fait part de ses observations.

Le *Traité pratique de l'inoculation* de Gandoger paraît en 1768 à Nancy chez Hiacinthe Leclerc, et à Paris chez J. Merlin. On lit sur la page du début : *dans lequel on expose les règles de conduite relatives aux choix de la saison propre à cette opération, de l'âge et de la constitution du sujet à inoculer, de la préparation qui lui convient, de l'espèce de méthode qui doit être préférée & du traitement de la maladie communiquée par l'insertion*. C'est un *in-octavo* de 500 pages contenant seize planches. Gandoger y expose l'histoire de la méthode, puis les différents modes d'inoculation et le traitement des personnes inoculées par les praticiens. Il signale les précautions à prendre avant, pendant et après l'opération, et donne les conseils appropriés. L'ouvrage est signalé par le *Journal de médecine*, reçoit un accueil favorable et est lu à l'étranger. Son succès est réputé avoir impressionné l'intendant La Galaizière et il serait au moins en partie responsable de la nomination de Gandoger au rang

professoral sans concours. Une seconde édition paraît en 1786 à Nancy chez la veuve Leclerc, et à Paris chez le libraire Nez de la Rochelle, quai des Augustins, avec un nombre de pages plus réduit que l'édition initiale.

En 1799, Dezoteux et son collègue Louis Valentin écrivent à leur tour un traité sur ce sujet (*Traité historique et pratique de l'inoculation dans lequel on a fait entrer les articles les plus importants de l'ouvrage de Gandoger, on y expose les avantages et les règles de conduite relatives non seulement à la finalité de cette opération mais encore au traitement de la petite vérole ; par les citoyens François Dezoteux et Louis Valentin docteurs en médecine, de plusieurs sociétés*, Paris, Agasse, et Fuchs, l'an 8 de la République), avec en couverture une citation de La Condamine. Ils font entrer dans leur ouvrage les chapitres les plus importants de celui de Gandoger, sans omettre de lui rendre justice et de mentionner dans la préface, en pages 12 et 13, que son ouvrage avait été « accueilli et généralement approuvé ».

Louis Valentin<sup>42</sup> est né en 1758 à Soulanges, près de Vitry-le-François. Il est d'abord chirurgien militaire, entre autres à Nancy, et il est reçu docteur en médecine peu avant la Révolution. Pendant celle-ci, il quitte la France pour Saint-Domingue puis pour les États-Unis où il exerce à Norfolk. Rentré en France, il revient à Nancy et publie avec Dezoteux le *Traité historique...* cité ci-dessus. Ce sujet et l'œuvre de Jenner le passionnent, et il devient l'apôtre de la vaccination, mot pris ici dans le sens jennérien et dans son acception actuelle. Son activité de vaccination attire l'attention sur lui mais aussi la défiance, et il doit s'expatrier, d'abord en Grande-Bretagne puis à Marseille. Il a cependant des correspondants dans nombre de villes de Lorraine. Il meurt en 1829 à l'issue d'une vie consacrée non seulement à cette question d'inoculation et de vaccination, mais aussi à divers sujets auxquels se consacrent alors les médecins, comme la botanique et la zoologie.

#### *L'énigme posée par la publication du Traité des vertus des plantes*

L'origine du manuscrit qui conduit à cet ouvrage est en partie obscure tandis que son passage entre les mains de Gandoger en vue de sa publication est mystérieuse... Selon Guyotjeannin<sup>43</sup>, le *Traité des vertus des plantes* a pour origine trois manuscrits similaires écrits sous la dictée d'Antoine de Jussieu en 1745, 1749 et 1752, et peut-être aussi un manuscrit de même dénomination qui se trouvait à la bibliothèque du Maître et qui est cité dans le catalogue de sa vente à Paris en 1787 et où il est écrit : « d'après la petite introduction écrite en marge de la main d'A. de Jussieu, ce doit être son cours écrit par un copiste ». Il existe par ailleurs, parmi les cours manuscrits conservés à la bibliothèque centrale du Muséum, un cours intitulé *Explication de la vertu des plantes* au début duquel a été inscrit : « Peut-être écrit sous la dictée d'Antoine-Laurent remplaçant Lemonnier (...) ou bien plutôt sous celle de Gandoger lui-même qui dans sa préface nous apprend qu'il se servait pour son propre compte des leçons d'A. de Jussieu ». A la vente précitée, un autre manuscrit indiquait : « Ce manuscrit a probablement été écrit sous la dictée de Gandoger de Toigny (*sic*) ». Comme Gandoger n'est pas le professeur et qu'il est donc impossible d'écrire sous sa dictée, cette assertion ne peut être que fautive... Cependant il est possible que Gandoger ait été l'un des auditeurs de ces enseignements qu'on appellerait aujourd'hui de « pharmacognosie », en même temps sans doute qu'il en suivait en chimie. Si ceci peut contribuer à nous éclairer sur l'activité parisienne et sur l'intérêt scientifique de Gandoger, cela n'apporte rien à notre connaissance de ses occupations professionnelles, et renforce nos interrogations sur l'origine de ses moyens d'existence !

Dans son *Avertissement de l'éditeur*, Pierre-Louis explique pourquoi il publie le cours d'Antoine de Jussieu : « obligé par la chaire qu'(il) occupe, de faire chaque année un cours de botanique aux jeunes gens qui fréquentent l'Université, (il) a cru ne pouvoir leur rien donner de meilleur sur les vertus et les propriétés des Plantes, que la petite matière médicale de l'illustre Professeur de Paris. D'ailleurs, ce manuscrit, dicté pendant quarante ans à un prodigieux nombre d'Etudiants, s'est tellement multiplié qu'il est devenu, pour ainsi dire, un bien commun à tous ». Cette phrase est très exagérée car, compte tenu de sa date de nomination et de celle de son décès, Gandoger n'a pu faire cet enseignement qu'une seule fois ! Sa seconde partie semble indiquer que, dans son esprit, le manuscrit est tombé dans le domaine public et que chacun peut en disposer... Cependant, comme nous allons le constater un peu plus loin, la lecture de l'intitulé atténue cette appropriation de l'ouvrage.

Antoine de Jussieu, membre d'une célèbre famille, est né à Lyon en 1686. Il découvre la botanique après avoir entrepris des études de théologie et, afin de pouvoir se consacrer à cette science qui est traditionnelle en médecine à ce moment, il s'inscrit à la Faculté de Montpellier. Ses herborisations le font remarquer par Guy Fagon, médecin du roi et surintendant du Jardin du Roi, qui le recommande pour la fonction de professeur de botanique dans la chaire principale de cet établissement, rendue vacante par le décès de Tournefort en 1709, et à laquelle il accède en 1710. Admis à l'Académie des sciences l'année suivante, Jussieu est chargé un peu plus tard du cours de matière médicale de la Faculté de médecine. Il meurt en activité à Paris en avril 1758. Médecin et botaniste, Antoine de Jussieu a étudié l'activité pharmacologique de nombreuses plantes, et, tant les cours écrits sous sa dictée que le traité posthume de Gandoger en 1772, en constituent des illustrations.

L'ouvrage de Gandoger est intitulé : *Traité des vertus des plantes, ouvrage posthume de M. Antoine de Jussieu, Docteur Régent de la Faculté de Paris, Membre des principales Académies de l'Europe, Professeur de Botanique au Jardin du Roi.*

*Edité et augmenté d'un grand nombre de Notes par M. GANDOGER de FOIGNY, Médecin Consultant du feu Roi de Pologne, Professeur d'Anatomie, Chirurgie et Botanique en l'Université de Lorraine, Membre des Académies de Nancy, Florence, Sienne, Dijon, Toulouse, &c., Docteur Agrégé au Collège Royal des Médecins de Nancy, Médecin de l'Hôpital Militaire de la même ville.* Il paraît à Nancy chez Hiacinthe Leclerc en 1771, puis à Paris chez le libraire Merlin, « rue de la Harpe ; à Saint Joseph », en 1772. Il est aujourd'hui disponible en ligne. Riche de 459 pages, il comporte, après le faux titre et la page de titre, une épître dédicatoire, l'avertissement de l'auteur puis l'introduction. Le traité s'organise en trois sections. La première est dédiée aux plantes « altérantes » (qui induisent des modifications dans l'organisme sans induire d'évacuation) et est divisée en seize chapitres ; la seconde est dévolue aux plantes « évacuantes » (de *vacuus*, vide, qui conduisent au rejet de certaines matières hors de l'organisme) en huit chapitres, et la troisième aux « topiques » (de *topos*, lieu, qui agissent en un point précis de l'organisme) avec dix-huit chapitres. Le livre se termine par une table des matières.

En l'an VI (1798), à l'article « A. de Jussieu » paru dans le volume 7 de l'*Encyclopédie méthodique*<sup>44</sup>, son auteur, Andry, écrit dans une note infrapaginale que Gandoger de Foigny a fait erreur : « M. Gandoger s'est trompé en attribuant cet ouvrage à M. Antoine de Jussieu. Il est de M. Bernad ». Qui est ce personnage ? Y aurait-il une erreur de typographie ? Et s'agirait-il de « Bernard », en d'autres termes de M. Bernard de Jussieu (1699-1777), autre membre de la famille, docteur en médecine et botaniste comme son frère, sous-démonstrateur au Jardin du Roi depuis 1722, spécialiste de l'herbier, et membre de plusieurs académies prestigieuses. Cette remarque prend une autre dimension lorsqu'on reprend la publication de

Guyotjeannin. En effet, cet auteur écrit que la bibliothèque du Muséum conserve deux cours manuscrits, dont l'un dicté par Bernard de Jussieu, qui s'intitule *Traité des vertus des plantes* et qui est daté de juin 1736. Par ailleurs, dans son éloge lu par Condorcet à la séance publique de l'Académie royale des sciences au printemps 1777, on trouve cette phrase : « M. de Jussieu avait fait deux ouvrages pour l'instruction de ses élèves ; l'un resté manuscrit contenoit les vertus connues des plantes ; il le dictait tous les ans (...) ».

Quel que soit l'auteur primitif du *Traité des vertus des plantes*, Antoine ou Bernard de Jussieu, on comprend mal comment Gandoger a connaissance de son existence et comment il devient le détenteur et en quelque sorte le « propriétaire » du manuscrit parisien, dont il entreprend de publier une édition annotée dont la genèse est la conséquence des cours qu'il doit dispenser aux étudiants en médecine nancéiens. Sachant qu'il n'est pas initialement un spécialiste de botanique, on a aussi quelque mal à comprendre comment il peut adjoindre « un grand nombre de notes » judicieuses au manuscrit d'un botaniste de métier ! On est également étonné qu'on puisse ainsi s'emparer du manuscrit d'un auteur connu et occupant une place assez éminente à Paris. Si Antoine de Jussieu est décédé depuis longtemps au moment de la parution de l'œuvre que Gandoger s'attribue au moins en partie, il n'en est pas de même de Bernard, dont le décès n'intervient qu'en 1777. Si Bernard de Jussieu est l'auteur du manuscrit, on ne comprend pas qu'il ne se plaigne pas de cette sorte de vol, même si ce sont à l'origine les notes d'un de ses élèves, et ceci d'autant que Gandoger, quoi qu'on en dise, est un anonyme provincial... Il est vrai que le caractère posthume de l'ouvrage conduit sans doute à l'extinction des éventuelles poursuites.

### **La mort à Malzéville**

En 1767, une « Liste de MM. du Collège royal » précise les adresses de ses différents membres<sup>45</sup>. Pour Gandoger, agrégé ordinaire, est indiqué « à l'hôtel de la Monnoye ». Dans son travail sur l'hôtel de la Monnaie<sup>46</sup>, notre confrère Hubert Collin indique qu'il est peu à peu transformé en appartements au profit d'officiers de la couronne à partir du règne de Stanislas, car on n'y frappe plus que des jetons et des médailles, mais aucune précision sur ses différents occupants n'est donnée, hormis celle de Ferdinand de Saint-Urbain.

L'état de santé de Pierre-Louis Gandoger était déjà assez mauvais au moment de sa nomination à la chaire de la Faculté comme cela est mentionné dans la protestation du Collège royal des médecins. C'est sans doute en raison de sa maladie pulmonaire qu'il déménage à Malzéville, où l'air est réputé plus pur qu'en ville, surtout sur les hauteurs. Cette maladie, il ne l'ignore pas puisqu'il est fait mention de son autopsie à venir dans les différentes notes dont il a fait l'objet. Il meurt à son domicile le 5 août 1770, à l'âge de trente-huit ans, sans doute de phtisie, mot qui a longtemps eu cours pour ces maladies pulmonaires et que nous avons plus récemment remplacé par tuberculose.

La famille n'est pas riche et Pfister écrit qu'une personne généreuse « prit soin de sa famille et assura l'avenir de ses jeunes filles ». Dans une note de sa thèse<sup>47</sup>, Madame Eber-Roos écrit que son épouse Catherine Reverony des Gasnières, noms de familles que l'on rencontre l'un et l'autre en généalogie, indique que les meubles, le linge, l'argenterie et l'équipement de la cuisine de la famille sont la propriété de l'intendant, tandis que le matériel chirurgical et la bibliothèque appartiennent à son frère l'abbé et grand prévôt. Pourtant, les *Affiches de Lorraine* du 8 décembre 1770 annoncent la vente de la bibliothèque, consistant en livres de médecine et de littérature. Il y a là soit une erreur, soit un cadeau de Barthélemy de Chaumont

à son ami, le don de la bibliothèque à sa veuve permettant par sa vente de lui apporter quelques ressources. Il serait intéressant de savoir ce que la famille Gandoger est devenue...

Aucun portrait de Pierre-Louis Gandoger de Foigny ne nous est connu. En a-t-il existé un à la Faculté de médecine pendant la courte période où il y a enseigné, ou ultérieurement, afin de conserver son souvenir ? Il est difficile de se prononcer. Si tel a été le cas, il est possible qu'il ait été saisi au moment de la Révolution et entreposé quelque part dans Nancy puis perdu ou vendu... Il a pu aussi être comme d'autres la victime de l'épisode de vandalisme qui a frappé Nancy en novembre 1792, au cours duquel les locaux du Collège royal de médecine et ceux de l'université ont subi divers dommages !<sup>48</sup> A-t-il existé un ou plusieurs portraits dans sa famille et dans sa résidence de Malzéville ? La probabilité est peut-être plus grande...

### **Discussion et conclusion**

Sans vouloir faire de l'histoire fiction et si Gandoger avait vécu, on peut légitimement se poser la question de ce qui aurait pu se passer pour l'enseignement de la chimie. Aurait-il demandé la création d'une charge de cours attachée à sa chaire, voire d'une chaire spécialisée comme cela devait être le cas à l'été 1776 ? Un cours privé de chimie aurait-il alors été mis sur pied en ville comme cela est arrivé en avril de cette même année sous la direction du médecin Henri Michel du Tennetar et de l'apothicaire Pierre-François Nicolas ? Si les deux avaient coexisté avec celui, au moins théorique, du Collège des médecins, qui l'aurait emporté ? Gandoger, déjà professeur, par ailleurs compétent et protégé du pouvoir, avait de bonnes chances d'emporter la partie.

Une autre conséquence de la nomination contestable de Gandoger est la manière dont la Faculté gère son décès. Dès le lendemain, le doyen Tournay écrit au chancelier Maupeou pour demander l'organisation d'un concours en vue de son remplacement<sup>49</sup>. L'autorisation d'organiser le recrutement de cette manière est accordée le 12 août et les affiches déclarant la vacance de la chaire et annonçant le tirage au sort des sujets le 5 novembre sont envoyées le 16. Aux deux professeurs de la Faculté, l'intendant adjoint trois membres du Collège royal des médecins : Bagard, Cupers et Platel. Bagard se fait remplacer, mais l'honneur est sauf et le Collège est rétabli dans ses droits. Ces membres sont nommés par lettres patentes enregistrées à la Cour souveraine. Ce concours, qui a lieu le 1<sup>er</sup> mars 1771 va être le seul de la Faculté jusqu'à sa disparition en 1793 !

Au total, en dépit de ses plumes obscures, la courte existence de Pierre-Louis Gandoger de Foigny apparaît très riche, même dans les moments où nous ne savons pas exactement ce qu'il fait et pas du tout de quoi il vit... À partir de 1763, les choses sont claires et nous connaissons toutes ses occupations et toutes les instances dont il fait partie et qui doivent bien l'occuper. Il n'en demeure pas moins qu'on ne peut que s'interroger sur ce qui lui a permis de s'occuper de manière satisfaisante, tour à tour d'agronomie, d'infectiologie, de chirurgie, de botanique et de pharmacognosie, et comment il a pu à propos de l'inoculation et des vertus des plantes, en écrire plusieurs centaines de pages !

## Bibliographie et notes

1. François L.-N., *Eloge historique de M. Gandoger*, 1770, Nancy, J.B.H. Leclerc, 55 p. Cet éloge figure dans les procès-verbaux de la Société royale, vol. IV, p. 637-658.
2. L-M-X (Lamoureux J.), « Gandoger de Foigny (Pierre-Louis) », dans : *Michaud, Biographie universelle*, nouvelle édition, Graz (Austria), Akademische Druck und Verlagsanstalt, 1967, vol. 15, p. 504-505.
3. I.Hn., « Gandoger de Foigny », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Masson et Asselin, 1880, 4<sup>e</sup> série, vol. 6, p. 626.
4. Destianges Y., « Gandoger de Foigny (Pierre-Louis) », *Dictionnaire de biographie française*, 1982, vol. 15, col. 335, n°2.
5. Beau A., *L'enseignement de l'anatomie en Lorraine (1602-1933)*, Jarville-Nancy, Imprimerie Arts graphiques, 1933, p. 23-26. Il s'agit de la thèse de doctorat en médecine de l'auteur.
6. Pfister C., « Histoire de l'ancienne université de Nancy (1768-1793), suite », *Annales de l'Est*, Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1904, 18<sup>e</sup> année, p. 177-252, ici p. 218-223.
7. Eloy N.F.J., *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne ou mémoires disposés en ordre alphabétique...*, Mons, Hoyois, 1778, vol. 2, p. 301-302.
8. Jean-Baptiste Clairaut (1680-1766), professeur de mathématiques, est le père d'Alexis Claude Clairaut (1713-1765), mathématicien d'une grande précocité, élu très jeune à l'Académie des sciences et à la *Royal Society*, et auteur entre autres du théorème qui porte son nom.
9. Antoine Petit naît à Orléans en 1722 dans un milieu modeste mais qui lui permet d'effectuer des études. Au sortir du collège, il entreprend des études de médecine et s'adonne à la chirurgie. Docteur en médecine à Paris en 1746, devenu praticien et professeur, il acquiert une grande réputation et une solide aisance. Reçu à l'Académie des sciences en 1760 en qualité d'adjoint anatomiste, il est pensionnaire en 1784. Il succède à Ferrein en qualité de professeur d'anatomie au Jardin du Roi et devient inspecteur des hôpitaux militaires. Il se retire en 1776, d'abord à Fontenay-aux-Roses puis à Olivet où il meurt en 1794 après avoir consacré une part importante de sa fortune à des œuvres charitables et médicales. Il est agrégé honoraire du Collège royal des médecins de Nancy.
10. Perkins J., « Creating chemistry in provincial France before the Revolution: The examples of Nancy and Metz. part 1: Nancy », Londres, *Ambix*, 2003, vol. 50, p. 145-181, ici p. 152.
11. Anthoine D., *Contribution à l'étude de l'enseignement de la pharmacie à la Faculté de médecine de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'université, mention pharmacie, Strasbourg, 1947, Vincennes, Imprimerie Rosay, 1947, 110 p., *passim*.
12. Lardy G., *L'enseignement des sciences pharmaceutiques au Collège royal de Paris avant la Révolution*, thèse de doctorat d'université, mention pharmacie, Strasbourg, 1946, Le Mans, Imprimerie Vilaire, 1946, 113 p., ici p. 75-83 (Poissonnier) et 85-86 (Bellot).
13. Contant J.-P., *L'enseignement de la chimie au Jardin royal des plantes de Paris*, thèse de doctorat d'université, mention pharmacie, Strasbourg, 1952, Cahors, Imprimerie Coueslant, 1952, 129 p., *passim*.
14. Viel C., « Pierre-Joseph Macquer, membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie au Jardin du Roi et de pharmacie à la Faculté de médecine de Paris », *Janus*, 1986-1990, vol. 73, p. 1-27.
15. « Sous Louis XV : les apothicaires et l'enseignement de la chimie », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1956, n°150, p. 415-416.
16. Ronsin A., « Chaumont (Barthélémy-Louis-Martin de) », dans : *Les Vosgiens célèbres Dictionnaire biographique illustré*, Vagney, Gérard Louis, 1990, p. 78-79.

17. Choux J., « Neuviller-sur-Moselle », dans : *Le Guide des châteaux de France Meurthe-et-Moselle*, Paris, Hermé/Metz, Le Républicain lorrain, 1985, p. 110-111.
18. Husson J.-P., *La Lorraine des Lumières Voyages dans les temporalités, les paysages et les territoires...*, s.l. (Strasbourg), Editions Vent d'est, 2016, p. 100-102.
19. Gain A., « Le XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire de Lorraine*, Société lorraine des études locales dans l'enseignement public éditeur, Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1939, p. 440-520, ici p. 482-484.
20. Viel C., « Duhamel du Monceau, naturaliste, physicien et chimiste », *Revue d'histoire des sciences*, 1985, vol. 38, p. 55-71.
21. *Précis des fondations et des établissements faits par SA MAJESTE le Roi de Pologne Duc de Lorraine et de Bar*, A Nancy, chez P. Antoine, 1758, 194 p., ici chap. XXIV, p. 131-135.
- Vuillemin-Pernot C., « L'œuvre accomplie par le roi Stanislas en matière sociale et sanitaire au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les duchés de Lorraine et de Bar », *Lettres du musée 1997-2006*, Association des amis du musée de la Faculté de médecine de Nancy, s. d. (2006), p. 140-145.
22. Versini L., « Une utopie réalisable et en partie réalisée : le programme de *La voix libre du citoyen et de Dumocala* », dans : *Utopie des Lumières*, sous la direction de Antoine Hatzenberger, Lyon, ENS Editions, 2010, ici p. 72.
23. Beau A., *L'enseignement de l'anatomie...*, *op. cit.*
24. Larcen A., « Le service de santé militaire à Nancy », dans : *L'armée à Nancy 1633-1966*, Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1967, p. 146-155.
25. Eber A.-M., épouse Roos, *Le Collège royal de médecine de Nancy Une fondation du roi Stanislas (1750-1793)*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1971, n°123, 272 pages plus annexes, ici p. 75.
26. Deloupy H.V.A., *Le Collège royal de chirurgie de Nancy 1771-1793*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1938, n°16, Nancy, Imprimerie Georges Thomas, 1938, p. 39-40.
27. Labrude P., « Les premiers chimistes lorrains. La chimie en Lorraine du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2009, n°361, p. 23-36.
28. Archives de l'Académie de Stanislas, *registre des procès-verbaux des séances*, vol. 4 (du 6 février 1765 au 6 février 1772), depuis la séance du 2 octobre 1766, p. 191, où Gandoger est élu, jusqu'à la séance du 14 novembre 1770 où l'éloge de Gandoger est prononcé par François, p. 658.
29. François L.-N., *Eloge historique...*, *op. cit.*
30. Beau A., « La faculté de médecine de Nancy (deux siècles d'histoire) », dans : *Hommage de la Lorraine à la France à l'occasion du bicentenaire de leur réunion 1766-1966*, Académie de Stanislas, Nancy-Paris, Librairie Berger-Levrault, 1966, p. 97-105.
31. Beau A., « Un portrait de Joseph Jadelot, dernier doyen de la faculté de médecine de Pont-à-Mousson », *Revue médicale de Nancy*, 1957, vol. 82, p. 571-582, ici p. 577-578.
32. Dubret L.-C.-E., *Les Jadelot Professeurs aux Facultés de médecine de Pont-à-Mousson et de Nancy (1724-1793)*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1937, Nancy, Imprimerie Thomas, 1937, 180 p., ici p. 67-68.
33. Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, série notaires, Pont-à-Mousson, étude Jacquinet, 1768.
34. Beau A., « La faculté de médecine... », *op. cit.*
35. Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, D 82 (« Université de Nancy, Faculté de médecine, registre des délibérations et actes (1768-1793) »), folio 5, et Pfister C., « Histoire de l'ancienne université de Nancy », Nancy, *Annales de l'Est*, 1894, p. 549-582, ici p. 581, note 1.
36. « Plainte du collège royal de médecine à l'intendant de Lorraine contre la nomination directe de Gandoger », archives du musée de la Faculté de médecine, document 145c-8395. Ces documents ont été versés aux Archives départementales en 2017.

37. Bariéty M. et Coury C., *Histoire de la médecine*, Paris, Fayard, 1963, « La petite vérole », p. 563, et « La variolisation », 570-574. D'origine virale, très contagieuse, la variole est une maladie éruptive grave. Elle se traduit extérieurement par des papules qui se transforment en vésicules puis en pustules et génèrent des croûtes qui laissent des cicatrices indélébiles. La face est très touchée. La maladie crée aussi des lésions internes et la mortalité est importante.
38. Chaussinand-Nogaret G., « Nobles médecins et médecins de cour au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales Economie, Sociétés, Civilisations*, 1977, 32<sup>e</sup> année, p. 851-857.
39. Grignon G., « Sciences de la santé, la médecine », dans *Les sciences de la vie, Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire des sciences et des techniques*, Metz, Editions Serpenoise, 2000, p. 10-11.
40. Eber-Roos A.-M., *Le Collège royal...*, *op. cit.*, p. 263-266.
41. Chéreau A., « Dezoteux (François) », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Masson et Asselin, 1883, 1<sup>e</sup> série, vol. 28, p. 512-513.
42. Mederic M. *La vie et l'œuvre du docteur Louis Valentin*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1985, 329 p.
43. Guyotjeannin C., « A propos d'un cours de botanique médicale de « M. de Jussieu », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1996, n°309, p. 169-177.
44. Andry (C.L.F.), « Jussieu (Antoine de) », *Encyclopédie méthodique Médecine*, Paris, Agasse, 1798 (an VI), vol. 7, p. 751-776, ici p. 757.
45. « Extrait de la délibération du Collège royal de médecine du 5 janvier 1767. Liste de MM. du collège », musée de la Faculté de médecine, *Règlements et statuts médicaux du XVIII<sup>e</sup> siècle*, ouvrage n°1032, document n°11.
46. Collin H., « L'hôtel de la Monnaie à Nancy des origines à nos jours (1725-1980) L'évolution des bâtiments des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle », Nancy, *Le Pays lorrain*, 1981, n°4, p. 237-255.
47. Eber-Roos A.-M., *Le Collège royal...*, *op. cit.*, p. 152.
48. Beau A., « Un épisode de vandalisme à Nancy en novembre 1792 », Nancy, *Le Pays lorrain*, 1990, n°2, p. 91-104.
49. « Concours de recrutement à la chaire vacante de la faculté de médecine, 1<sup>er</sup> mars 1771 », archives du musée de la Faculté de médecine, document 169-8571 ; « Extrait des registres de la faculté de médecine en l'université de Nancy », nomination du successeur de Gandoger, archives du musée de la Faculté de médecine, document 169-8571.